



Mérignac, le 15 Avril 2020

Réf :2020/026

Lettre ouverte.

Monsieur le Maire,

En annonçant, le lundi 13 avril, la réouverture « progressive » des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai prochain, le Président de la République a suscité plus d'interrogations et de craintes que d'apaisement chez les personnels de l'Éducation nationale, les élèves, les parents, mais aussi parmi nous les agents des collectivités territoriales et des administrations chargées de mettre en application cette décision.

Pour gagner ce pari, le président Macron promet des aménagements et des organisations spatiales spéciales dans les lieux d'enseignement afin que les risques de transmission soient limités entre les élèves et entre les élèves et les adultes

La CGT des Territoriaux de Mérignac est très dubitative face à ces premières annonces qui semblent encore peu concrètes et très éloignées des capacités de l'État et des collectivités territoriales à tout faire pour assurer cette reprise dans des conditions sanitaires raisonnables.

Comment imaginer que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales seront en capacité d'avoir d'ici un mois à disposition des stocks suffisants de matériel de protection et de tests pour équiper les établissements et garantir la santé de tous alors même que les besoins actuels ne sont ni garantis, ni couverts dans les centres hospitaliers, les EHPAD ou pour toute autre profession travaillant encore actuellement ?

Comment imaginer que les équipes pédagogiques seront en capacité d'aménager des espaces d'étude alors même que les classes sont déjà trop petites ou surchargées ?

Comment imaginer que des élèves après deux mois de confinement, seront en capacité de respecter de façon maximale les mesures de distanciation sociale ?

Nous estimons que cette décision est pour l'heure incompréhensible comment, en effet, expliquer que les cafés ou les restaurants doivent demeurer clos et permettre en même temps aux élèves de se réunir massivement alors qu'ils-elles sont décrit-es comme potentiellement vecteurs asymptotiques du virus — ce qui avait amené à la fermeture des écoles ?

Sous couvert d'égalité et avec la volonté de faire « retrouver le chemin de l'École » aux enfants des milieux les plus défavorisés, le Président de la République souhaite surtout et avant tout relancer l'économie en « libérant » les parents de leurs enfants afin qu'ils-elles retournent travailler comme le souhaite le patronat.

Dans ces conditions, la CGT Mérignac attend que soit précisé le « retour progressif » (quelles régions, quelles classes, quels personnels par exemple ?), que soient garanties les mesures matérielles de cette réouverture (protections, tests...), mais aussi les droits des salarié-es (autorisations spéciales d'absence, droit de retrait...).

La CGT Mérignac exigera des réponses de l'État et de Monsieur le Maire de Mérignac avant d'envisager une reprise dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes, par exemple sur :

- les tests (du virus et de l'immunité) généralisés pour élèves et adultes,
- la prise de température de tout le monde (personnels, enfants) chaque matin qui seul garantira l'accès dans les locaux,
- une réorganisation spatiale des locaux permettant de maintenir partout plus d'un mètre de distance entre chacun-e (en classe, dans la cour, dans les cantines, dans les centres, dans les crèches... ),
- des masques renouvelés toutes les 4 h, du savon et du gel, sur-blouse, lunettes de sécurité, des sanitaires et locaux nettoyés en continue toute la journée.

Enfin nous porterons aussi tout particulièrement notre attention sur les effectifs nécessaire sur les effectifs nécessaires pour mettre en place toutes ces mesures sanitaires.

Avant la pandémie, le service "enfance" vivait une crise terrible d'absentéisme vu nos mauvaises conditions de travail, comment est-il possible de mettre en place toutes ces mesures d'urgence en sous-effectif chronique ?

Si les réponses ne sont pas apportées, la CGT Mérignac s'opposera à toute reprise prématurée et nous considérons que les personnels seraient fondés à appliquer leur droit de retrait ou de grève.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire nos salutation respectueuses.

Pour le syndicat CGT de la Ville de Mérignac

Bénédicte REIGNER HERNANDEZ

Secrétaire Générale du Syndicat